

**Arrêté modificatif relatif à la désignation des membres permanents
siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale
relevant de la compétence conjointe de l'ARS Hauts-de-France
et du Conseil départemental de la Somme**

**LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'ARS
HAUTS-DE-FRANCE**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE LA SOMME**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L313-1 à L313-9 ; R313-1 à R313-10 et D313-2 ;

Vu le Code de la Santé Publique, et notamment ses articles L.1451-1 et R.1451-1 et suivants ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R133-1 à R133-15 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret n°2016-801 du 15 juin 2016 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France - Madame Monique RICOMES ;

Vu la délibération du 2 avril 2015 du Conseil départemental de la Somme constatant l'élection de Monsieur Laurent SOMON à la présidence de cette assemblée ;

Vu l'arrêté relatif à la désignation des membres permanents siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé du Nord-Pas de Calais-Picardie et du Conseil Départemental de la Somme du 18 mai 2016 ;

Vu l'arrêté fixant le calendrier prévisionnel pour l'année 2017 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France et du Conseil départemental de la Somme du 30 décembre 2016 ;

Considérant qu'il est mis fin aux fonctions de membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale au titre de l'Agence Régionale de Santé de Marianne PIKUS Sous-directrice Programmation Autorisation et pourvu à son remplacement par Aline QUEVERUE, Directrice adjointe de l'offre médico-sociale en charge de la coordination de l'animation territoriale ;

Considérant qu'il est mis fin aux fonctions de membre suppléant de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale au titre de l'Agence Régionale de Santé de Frédéric Leysens, sous-directeur des affaires financières, et pourvu à son remplacement par Roger Petit, Sous-Directeur des affaires financières à la DOMS;

Considérant qu'il est mis fin aux fonctions de membre suppléant de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale au titre de l'Agence Régionale de Santé de Aline QUEVERUE, Directrice adjointe de l'offre médico-sociale en charge de la coordination de l'animation territoriale et pourvu à son remplacement par David COQUEREL, responsable du Pôle de proximité de la Somme DOMS ;

Considérant qu'il est mis fin aux fonctions de membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale au titre des représentants d'associations de personnes handicapées de Nathalie DORVILLERS membre de la délégation départementale de l'APF et pourvu à son remplacement, sur proposition de la CDCPH, par Christine TREPTE membre de l'APF ;

Considérant qu'il est mis fin aux fonctions de membres suppléants de la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale au titre de la représentation d'associations de retraités et de personnes âgées de Janine GONERA membre de la fédération générale des retraités de la fonction publique de la Somme et de Gérard HERSIN membre de l'union nationale des retraités et pensionnés CFTC et pourvu à leur remplacement, sur proposition du CODERPA par Edouard KRISTOFORSKI membre de la fédération générale des retraités de la fonction publique de la Somme et Claudine DUFOSSE membre de l'union nationale des retraités et pensionnés CFTC ;

Sur proposition du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH) ;

Sur proposition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Âgées (CODERPA) ;

Sur proposition des organismes concernés ;

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

Article 1: L'article 3 de l'arrêté relatif à la désignation des membres permanents siégeant à la commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociaux relevant de la compétence conjointe de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et du Conseil Départemental de la Somme du 18 mai 2016 est modifié comme suit :

La commission d'information et de sélection est composée de membres permanents ayant **voix délibérative 1°) ou voix consultative 2°).**

1°) sont désignés membres permanents avec voix délibérative

a. La commission d'information et de sélection d'appel à projets médico-sociale est co-présidée par :

- La Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France, ou son représentant
- ET**
- Le Président du Conseil départemental de la Somme, ou son représentant

b. Au titre de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (deux membres) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Aline QUEVERUE – Directrice adjointe de l'offre médico-sociale en charge de la coordination de l'animation territoriale	David COQUEREL – Responsable du pôle de proximité de la Somme DOMS
Christophe MUYS – Sous-directeur de la planification DOMS	Roger PETIT – Sous-directeur des affaires financières DOMS

c. Au titre de la représentation du Conseil départemental de la Somme (deux membres) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Virginie CARON-DECROIX, Conseillère départementale du Canton d'Albert, Vice-présidente en charge de la protection de l'enfance	Jocelyne MARTIN, Conseillère départementale du Canton de Rue
Delphine DAMIS-FRICOURT, Conseillère départementale du canton de Gamaches	Zohra DARRAS, Conseillère départementale du canton d'Amiens-2

d. Au titre de la représentation d'associations de personnes handicapées, désignés par le CDCPH (trois membres) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Christine TREPTE - APF	Sébastien BIL – UNAFAM Somme
Noëlle DELEBASSEE – Autisme 80	Monsieur HEQUET - URAPEDA
Hubert SAINT-POL – ADAPEI 80	Monsieur LIDOR - FNATH

e. Au titre de la représentation d'associations de retraités et de personnes âgées, désignés par le CODERPA (trois membres) :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
Jacques ESTIENNE - Fédération générale des retraités de la fonction publique (Président du CODERPA)	Edouard KRISTOFORSKI - Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique de la Somme
Eric Van STEENKISTE-DELESPIERRE - Groupement de coopération pour l'accompagnement des personnes	Béatrice GROSSEMY - Groupement de coopération pour l'accompagnement des personnes
Jean-Marc PETIT - Union nationale des retraités et pensionnés CFTC	Claudine DUFOSSE - Union nationale des retraités et pensionnés CFTC

2°) sont désignés membres permanents avec voix consultative

Au titre de la représentation des gestionnaires (deux membres permanents) :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Séverine DUPONT-DARRAS, URIOPSS	Fabienne HEULIN-ROBERT, FHF - EPMSA
Marc LONNOY, NEXEM	Olivier BOULANT, Délégué régional du SYNERPA

Article 2: Le présent arrêté pourra faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'intéressé ou de l'exécution des formalités de publicité pour les tiers :

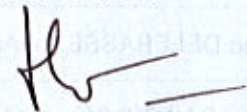
- d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'ARS Hauts-de-France et du Président du Conseil départemental de la Somme,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre des solidarités et de la santé,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Article 3: La Directrice de l'offre médico-sociale de l'ARS Hauts-de-France ainsi que le Président du Conseil départemental de la Somme sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France et au bulletin officiel du département de la Somme.

Fait à Lille, le **24 AOUT 2017**

Monique RICOMES

Laurent SOMON



**Directrice générale de l'ARS
Hauts-de-France**

**Président du Conseil départemental
de la Somme**

Pour la Directrice générale et par délégation,
La Directrice

Elève, GOU